



## Arrêté 2021-23

### ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 21 JUIN 2021 ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités et notamment les articles L131-1, L134-4 et R131-3.
- **Vu** la demande de France-tv de réaliser du film « Alex Hugo »,

#### ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER** – Stationnement interdit sur la parcelle D1408 située aux Bellons et circulation interrompue par des microcoupures de 5 minutes maximum le jeudi 15 juillet 2021 de 8h à 20h sur une portion de 200 mètres sur la route située après le hameau des Mensals.

**ARTICLE 2** – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de France-tv.

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

**ARTICLE 4** – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

**ARTICLE 5** – Le Maire et la Gendarmerie sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

**Ampliation à :**

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.  
Les archives communales

Freissinières, le 21 juin 2021

Le Maire  
Cyrille DRUJON D'ASTROS